HPCi | hygiène, prévention et contrôle de l'infection

Fiche technique

Masque de protection respiratoire

Dernière mise à jour 14/08/2017

Etablissements concernés

Hôpitaux FHV, Cliniques, CTR (Toutes spécialités, Bloc opératoire, Dialyse, Endoscopie, Pédiatrie, Soins intensifs, Psychiatrie), EMS, EPSM, ESE, CAT, CMS et soignants indépendants, Cabinets et polycliniques (Médical, Dialyse ambulatoire)

Masque ultra-filtrant

L'utilisation de masques de protection respiratoire est recommandée pour protéger celui qui le porte contre l'inhalation de microorganismes transmissibles par voie « aérienne » (aérosol et gouttelettes). Le port de ce type de masque est obligatoire lors de maladies transmises par aerosol (tuberculose pulmonaire, rougeole, varicelle, ...)

Mode d'utilisation

	Ouvrir le masque
	Adapter sur le visage, bien l'ajuster sous le menton

	Passer l'élastique supérieur au dessus des oreilles, l'élastique inférieur au dessous des oreilles
	Appliquer la barrette de fixation nasale, lui faire épouser les contours du nez et des pommettes
	Test seal check : Obturer la surface filtrante avec les mains Inhaler lentement et vérifier que le masque tend à s'écraser S'il est possible d'inhaler facilement, le masque fuit
	Se désinfecter les mains après avoir mis le masque

Précaution d'utilisation des masques de protection respiratoire

- La durée de l'efficacité de protection du masque de protection respiratoire est en moyenne de 8 heures (se référer aux instructions du fabricant)
- Le masque de protection perd de son efficacité en cas de barbe ou tout autre pilosité qui empêche le contact parfait entre le visage et le bord du masque
- Le masque de protection respiratoire doit être enlevé après tout autre matériel de protection (gants, surblouse, lunettes de protection)
- Les mains doivent être désinfectées après le retrait du masque

Principales caractéristiques des masques de protection respiratoire disponibles sur le marché

- Les masques de protection respiratoire sont classés selon la norme européenne EN149 en trois classes de protection : **FFP1, FFP2 et FFP3** (Filtering Face Piece). La classification des filtres se rapporte à l'effet protecteur contre les particules d'une certaine taille (max. 0,6 µm).
- Elle est d'au moins 95 % pour les masques **FFP2** et d'au moins 99 % pour les masques **FFP3**.
- Les masques ont une durée de conservation limitée et doivent être stockés dans un endroit sec

Remarques:

- Les masques FFP1, FFP2 et FFP3 ne protègent pas vis à vis des gaz ou de vapeurs
- Pour les masques avec soupape expiratoire : vérifier que la soupape filtre l'air expiré